

NOUVELLE-CALEDONIE

VILLE DU MONT-DORE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD-----
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 03 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juillet à neuf heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rusmaeni SANMOHAMAT, Vice-Présidente.

Date de la convocation : Jeudi 26 juin 2025

Etaient présents :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT	Administratrice élue	Mme Marie Chantal BOSSE	Administratrice nommée
Mme Sabrina WEDE	Administratrice élue	Mme Patricia KOPILA	Administratrice nommée
Mme Nina Julie	Administratrice élue	M. Jean-Philippe LEROUX	Administrateur nommé
		M. Alain RAVUT	Administrateur nommé
		Mme Aïcha TURI	

Etaient absents :

Mme Elisabeth RIVIERE		Mme Dominique BAYOL	Administratrice nommée
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Administratrice élue	M. Jean-Yves LEMENANT	Administrateur nommé
M. Raphael TOFILI	Administrateur élu		
M. Jean-Irénée BOANO	Administrateur élu		
M. Pétélo SAO	Administrateur élu		

formant la majorité des membres en exercice.

Administrateurs en exercice :	15
Administrateurs présents :	8
Nombre de votants :	8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h00

N° d'ordre : 5

DELIBERATION N°16/CCAS/25

Rendant compte des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation de compétences accordée par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 03 juillet 2025,

- Vu l'article R123-21 et R123-22 du code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu la délibération n°18/CCAS/20 portant délégation au Président de certaines compétences dévolues au Conseil d'Administration du 13 août 2020 ;
- Vu la délibération n°19/CCAS/220 portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS du 27 août 2020 ;
- Vu le rapport de présentation N° 5 /25 du 26 juin 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par la Présidente de la manière suivante :

ARRETE DE PAIEMENT :

Numéro d'arrêté	Date	Motif	Montant
12/CCAS/2025	18/03/2025	Paiement des aides aux prestataires	444 623 XPF
13/CCAS/2025	04/04/2025		900 000 XPF
14/CCAS/2025	04/04/2025		225 474 XPF
17/CCAS/2025	24/04/2025		332 014 XPF
18/CCAS/2025	12/05/2025		337 350 XPF
19/CCAS/2025	12/05/2025		-
20/CCAS/2025	15/05/2025		224 089 XPF
27/CCAS/2025	21/05/2025		48 263 XPF

NEOCARTES :

- 101 cartes cohésion pour une valeur globale de 1 535 000 XPF.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION :

- **Convention n° 02/2025 du 31/01/2025**
Relative à la mise à disposition de biens immobiliers et de matériel dans le cadre des accompagnements individualisés de travailleurs handicapés du 24 mars au 22 décembre 2025 au collectif handicap.
- **Convention n° 03/2025 du 14/02/2025**
Relative à la mise à disposition de biens immobiliers et de matériel dans le cadre de consultations juridiques gratuite au Conseil de l'accès au droit de la Nouvelle-Calédonie (CAD-NC) du 28/02/2025 au 27/06/2025.



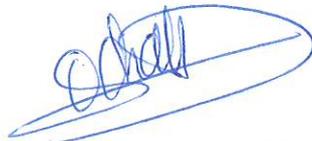
- **Convention n° 07/2025 du 24/04/2025**
Relative à la mise à disposition de locaux de la Ville du Mont-Dore en gestion du CCAS pour l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE) pour la période des mois d'avril et mai 2025.
- **Convention n° 06/2025 du 12/05/2025**
Relative à la mise à disposition de biens immobiliers et de matériel dans le cadre de l'organisation d'un loto du 27/06/2025 au 29/06/2025 à l'Amicale des Combattants du Mont-Dore (ACMD).

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : La Présidente du CCAS, est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre des délibérations du CCAS, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province-Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE, 03 juillet 2025

La secrétaire de séance
La directrice adjointe du CCAS



Vanessa SCHALLER

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour la Présidente absente,
la Vice-présidente



Rusmaeni SANMOHAMAT

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
CCAS (registre et affichage)

La Présidente certifie que le présent acte
ayant été transmis le 15/07/2025
A la Commissaire Déléguée
Et notifié le 23/07/2025
Et/ ou publié le 23/07/2025
Est exécutoire de plein droit

Pour Ampliation
~~La Directrice~~ / directrice adjointe
Prénom et nom

Vanessa SCHALLER